

quement et amèrement de favoriser l'un des deux partis que de l'irréflexion de ceux qui ont ajouté foi à une accusation aussi dénuée de fondement. — Nous avons appris avec la plus grande joie, par votre lettre, que pareille légèreté de jugement ne saurait être reprochée aux catholiques canadiens de l'une et de l'autre langue, et que ceux-ci, au sujet de cette guerre, ont toujours été d'accord, de sentiment et de parole, avec nous. Cette attitude est bien conforme au profond respect et au vif attachement qui les animent envers le Siège Apostolique et dont votre lettre témoigne si hautement. Aussi est-ce notre désir que vous-même, en notre nom, marquiez à ces fils très aimants notre reconnaissance pour la consolation qu'ils nous donnent. — Quant aux autres, nous ne désespérons pas de les voir comprendre enfin qu'ils se sont trompés. La vérité, en effet, est telle qu'aucune puissance au monde ne peut l'affaiblir et l'obscurcir jusqu'au point d'empêcher qu'elle n'apparaisse un jour avec plus d'éclat. — Pour nous, n'ayant nul souci de ce que des hommes, imbus de préjugés, pensent de nous, nous continuerons d'accomplir tout ce que nous impose notre devoir apostolique, appuyé sur le secours de celui qui a promis d'être avec nous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. — Comme gage des dons divins et en témoignage de notre particulière bienveillance, nous vous accordons très affectueusement, à vous, notre cher fils, à tout le clergé et à tout le peuple de l'Eglise du Canada, la bénédiction apostolique. — Donnée à Rome, près Saint-Pierre, le seizième jour d'octobre 1918, la cinquième année de notre pontificat,

BENOIT XV, pape.